

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N.B. FEV. 21 1924

J. G. BOUCHER, rédacteur

C'EST UN SCANDALE

L'«Observer», dans son numéro de la semaine dernière, contient un article pour lequel nous ne pourrions trop le féliciter. Il se plaint avec raison de l'inobservation de la loi de prohibition dans notre ville.

La manière dont on observe cette loi, ici, est un véritable scandale. La bière et l'alcool coulent à flot, et cela sous les yeux des autorités. On ne se contente pas de verser à boire aux hommes, à entretenir le vice chez ceux qui l'ont acquis depuis longtemps, mais on verse à pleine coupe le venin aux jeunes garçons, et cela, encore une fois sous les yeux de l'autorité qui laisse faire.

Pourquoi met-on tant de zèle à ne pas observer cette loi? Où le mal prend-il sa racine?

On nous a promis en haut lieu qu'on ferait tous les efforts possibles pour faire observer la loi. Espère-t-on faire croire à qui que ce soit qu'un effort loyal a été fait dans le comté de Madawaska? Et pourtant, le Madawaska est la porte d'entrée de l'alcool dans la province. Au Madawaska plus qu'ailleurs, on devrait faire un effort considérable, et nous croyons qu'au contraire on laisse plus faire ici que n'importe où ailleurs. Les trous ne se comptent plus, et les vendeurs licenciés eux-mêmes rient de la loi et de ses entraves. On a plus de sans-gêne qu'au temps où les licences existaient.

Nous avons pourtant des inspecteurs qui retirent des salaires et dont le devoir est de faire observer la loi. Que font-ils? Les uns disent qu'on les empêche de faire leur devoir. Est-ce vrai? Et on dit des autres qu'ils n'agissent pas parce que les vendeurs illégaux, les «Scofflaws», comme on les nomme aux Etats-Unis, connaissent la manière de se protéger. Est-ce vrai?

Ce qu'il y a de certain, c'est que la loi n'est pas observée, que la bière se vend à «bar-ouverte» un peu partout dans la ville et dans le comté et qu'on ne fait rien ou à peu près pour remédier à cet état de chose.

Les honnêtes gens, les mères de familles, les citoyens respectables de quelque langue ou de quelque religion qu'ils soient endureront-ils longtemps un semblable scandale. Nous ne le croyons pas. Et alors, malheur à ceux qui frappent la colère du peuple.

CHEZ LES ACADIENS

Dans la province du Nouveau Brunswick, comme chacun sait, les descendants d'Acadiens et de Canadiens-Français se multiplient plus vite que leurs voisins d'origine anglo-saxonne. Leur influence s'accroît naturellement avec leur nombre. Ils en profitent pour réclamer un peu plus de latitude pédagogique pour l'éducation de leurs enfants. Ils demandent actuellement de nouveaux règlements scolaires autorisant l'usage du français primaire.

Cette nouvelle question de l'enseignement bilingue a chance d'être réglée à l'amiable, personne n'ayant intérêt à faire servir une cause nationale à un parti politique. Au Manitoba et en Ontario, la politique a causé un tort irréparable au principe des écoles confessionnelles et à l'enseignement bilingue. On se le rappelle, chez nos compatriotes du Nouveau Brunswick et il semble que le mot d'ordre est de procéder avec prudence et modération. C'est le moyen de réussir.

Il y a eu autrefois un grave conflit scolaire dans cette partie des provinces maritimes. Depuis, fort heureusement, la concorde règne entre les représentants des races anglaises et françaises. On rencontre plus de véritable tolérance chez les Anglo-Saxons du Nouveau Brunswick que partout ailleurs dans les provinces anglaises. Nous avons plus d'une preuve, mais le fait qu'un Acadien est aujourd'hui chef de la Législature de Fredericton en dit beaucoup sur ce sujet.

Nos amis acadiens ont pour eux le droit naturel, le bon sens, la tradition historique, et les principes d'une saine pédagogie. Nos compatriotes manitobains avaient en plus des textes de lois et des jugements des plus hauts tribunaux de l'empire. Ils n'en ont pas moins vu leurs privilèges scolaires. Ils n'en ont pas moins vu leurs privilèges scolaires spoliés par le gouvernement Greenwood. Dans Ontario, les textes de loi étaient moins favorables à l'enseignement bilingue, mais on pouvait évoquer en sa faveur le droit historique et les traités. Cependant, l'on a vu comment de sources intrigues ont pu nuire à la cause du français dans les écoles ontariennes.

Si nous en jugeons par le ton des articles des journaux acadiens qui préparent les voies à l'amélioration de la situation scolaire, l'on procédera sans fracas et sans préjugés. Nos compatriotes commencent par connaître qu'ils tiennent à ce que leurs enfants apprennent la langue anglaise et l'apprennent bien, afin d'être mieux en mesure de prospérer sur ce continent anglo-saxon. Mais ils estiment avec raison, qu'il importe que la langue française soit le premier maillon de leur instruction si l'on veut que leurs progrès ultimes en anglais soient réels. En effet, l'on retarde le développement intellectuel des écoliers en essayant de leur inculquer leurs premières leçons dans une langue qui ne leur est pas familière.

L'Événement

ALLONS EN POULE

Un CONCERT pour les PAUVRES
A la Salle de l'Ecole Publique.

SAMEDI SOIR

Admission: 50cents.

LES POUVOIRS DU GRAND SAUT

UN MAGNIFIQUE EXEMPLE

Une fois de plus, la France vient de donner un magnifique exemple de patriotisme. Elle a fait face à l'essai déclaré contre sa devise nationale, avec le même courage et la même détermination, avec la même résignation, avec la même résignation au sacrifice que jadis à Verdun.

Toutes les informations s'accordent pour admettre que les deux Chambres appuieront par de substantielles majorités les mesures fiscales dévisées par le cabinet Poincaré pour établir la situation financière sur des bases telles que de couper court, désormais à toute équivoque malveillante.

Or, ces mesures comportent une augmentation de 25 pour cent sur l'ensemble des impôts existants, en même temps que des réductions considérables dans les dépenses, en particulier par la suppression d'une forte proportion des fonctionnaires.

Nulles mesures ne pouvaient être, au point de vue électoral, plus impopulaires; cela saute aux yeux.

Pendant, le gouvernement, et à majorité parlementaire qui l'appuie, en présence de l'échéance toute prochaine d'un appel à l'électorat, n'ont pas hésité à braver cette perspective.

Voilà, certes, qui est de nature à rétablir la confiance dans le parlementarisme, si décrié depuis quelques années. Il reste à savoir si ce magnifique exemple de patriotisme civique de la part de leurs représentants sera apprécié comme il le mérite par les électeurs français.

Quoi qu'il arrive, les députés et le cabinet auront conscience d'avoir fait leur devoir; ils ont fait ce qui était humainement possible pour rétablir la confiance dans l'avenir économique de leur pays.

Car c'était là, en somme, le grand question en jeu; cet assaut contre le franc ne visait qu'à créer une panique provoquée par le doute sur la situation financière de la France.

Après près de dix milliards de francs entre les mains d'étrangers qui, en ces dernières années, avaient acheté du franc, dans la conviction d'une spéculation basée sur la confiance dans le relèvement de la France, il est facile de comprendre quelles conséquences n'aurait pas manqué de produire tout fâcheusement de cette confiance.

En un mot, cet assaut contre le franc tirait sa raison d'être du fait même que, depuis 1919, la France avait, sans tergiversation, assumé la charge de fournir 12 milliards de francs pour les réparations des régions dévastées.

Non contents d'avoir, sans relâche, favorisé l'Allemagne dans ses manœuvres pour échapper au paiement de ces réparations, on se proposait maintenant d'exploiter au détriment de la France les formidables sacrifices consentis par ses citoyens.

Un écrivain anglais, M. Hilaire Bello, a mis en relief cette situation d'une manière fort remarquable. Il rappelle que, ce que concerne la France seule, le montant des pertes résultant de la guerre, s'élevait à 60 milliards de dollars, dont 36 milliards pour les dépenses militaires et 24 milliards pour les dommages et destructions.

Ces 24 milliards de dollars, montant légitime des réparations auxquelles la France avait droit de la part de l'Allemagne, furent réduits, en juin 1921, à 17 milliards, montant fixé comme réclamation contre Berlin.

Malgré cette énorme réduction, l'Allemagne refusant de s'acquiescer, après avoir saisi la Ruhr comme gage contre le mauvais vou-

Le développement en est pratiquement assuré. — Rapports favorables des Ingénieurs. — Les travaux d'argentage sur le Lac Témiscouata.

Depuis plusieurs mois, la question du développement des forces hydrauliques des chutes du Grand Saut, a été l'objet de bien des discussions et pourparlers. Le gouvernement a sérieusement étudié la possibilité d'une telle entreprise. Un marché suffisant fut d'abord trouvé, pour utiliser les forces développées.

Nous apprenons de source autorisée qu'un équipe d'arpenteurs, sous la direction de M. C.-M. Steeves, de la Commission des Pouvirs Hydrauliques et de M. Lowry, ingénieur consultant de Toronto, arriveront au commencement de la semaine prochaine, pour commencer les travaux de barrage, sur le lac Témiscouata, le lac Squateck et la rivière Madawaska, afin de régulariser le cours de la rivière St Jean.

L'on nous assure que ces premiers travaux sont les prémisses du développement des forces hydrauliques au Grand Saut.

LA SOCIÉTÉ DES DAMES DE LA STE-FAMILLE

Dimanche dernier, la Confrérie des Dames de la Ste-Famille avait l'honneur de recevoir la visite de notre distingué Vicaire Général, Monseigneur L.-N. Dugal. Sur invitation de Monsieur le Curé, Monseigneur s'était rendu pour présider l'assemblée et nous donner une instruction. Monseigneur parut surpris de se trouver en présence d'un auditoire aussi nombreux.

Avec son éloquence ordinaire, Monseigneur nous parla de la grandeur de ces sociétés de mères de famille qui, réunies dans un même but et par une connaissance plus éclairée de notre sainte religion, sont appelées à faire tant de bien dans la famille et dans la société.

Monseigneur de Laval avait formé la première Confrérie de femmes au Canada en l'an 1665. Il avait choisi une classe d'élite, de laquelle il attendait un bien immense. Si nous avons, disaient-ils, des mères de familles, vraiment chrétiennes, leurs enfants seront vraiment chrétiens et il en résultera une société plus religieuse et mieux formée. Monseigneur Dugal nous parla longuement des devoirs d'une mère de famille vraiment vertueuse. Plus de trente nouveaux membres s'inscrivent sous notre étendard.

Il ne serait pas bon de laisser dans l'ombre le développement merveilleux de la société des Dames de la Ste Famille à Edmundston. A peine huit mois d'existence et déjà nous comptons 175 membres. Six autres encore se sont inscrites et désirent leur entrée.

loir allemand, la France a finalement réduit son minimum irréductible réclamé à 6 milliards et demi de dollars.

Ainsi, l'Allemagne, par ses manœuvres, a déjà gagné de voir réduire de 24 à 6 milliards et demi le montant des réparations à payer à la France.

Et pendant ce temps-là, les Français, eux, ont déboursé 7 milliards et demi de dollars de leur propres ressources pour réparer les régions dévastées.

Ces 7 milliards et demi, fournis par des emprunts souscrits en France, et qui, naturellement, portent des intérêts annuels considérables, ont été le prétexte invoqué pour déclencher l'assaut contre le franc.

C'était donc ni plus ni moins que vouloir pénaliser la France.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social: MONTREAL

Capital autorisé \$5.000.000,00
Capital payé \$3.000.000,00
Fonds de Réserve et Profits Accumulés \$1.525.000,00

122 Succursales dans les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Edouard.

10.- Vous pouvez déposer vos argent toujours remboursables à demande et recevoir 3 p.c., d'intérêt l'an; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 31 mai et le 30 novembre de chaque année.

20.- En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argents confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces Messieurs examinent les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30.- Pour la commodité de tous, les dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.00) sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Succursale à Edmundston:

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage.
F.-H. BOURGOIN, gérant local.

Dès sa fondation, on en prédit la ruine; on aime tant à détruire tout ce qui est grand, tout ce qui est religieux. Non! La Société des Dames de la Ste Famille vivra et elle vivra toujours.

Le Seigneur a promis de soutenir et de bénir toutes qui est, seigne dans l'humilité et dans la charité. Ce petit grain avait germé longtemps dans l'âme de notre humble et dévoué fondateur. Des qu'il eut semé, il s'est développé et multiplié d'une manière merveilleuse.

Deux de nos membres se dévouent actuellement à préparer un Charlemagne au profit de l'église. Soyons généreux et encourageons leur travail. C'est pour la gloire du Bon Dieu! Bientôt s'élèvera un beau temple qui proclamera bien haut le zèle de notre pasteur et la générosité des paroissiens.

Un Membre.

UN ACCIDENT

Un accident qui aurait pu avoir des suites fort graves est survenu dimanche soir chez le Dr Larocque. En repétant le drame qui sera joué le 2 mars prochain à la salle de l'école, à la fin du second acte, sensée tué Larocque et par accident l'arme qu'elle tenait à la main partit alors qu'elle ne faisait que des menaces, et toute la charge de poudre et de feu alla frapper Larocque à la joue droite. Heureusement que l'œil est resté intact et qu'il s'était fermé, car il aurait certainement été brulé à tout jamais. Larocque en sera quitte à porter un bandeau pendant quelques jours. A voir l'entrain et tout le sérieux que les acteurs prennent à reproduire leur rôle respectif, cette pièce promet d'être un des plus grands succès de la saison théâtrale au Madawaska.

La Salle de l'Ecole où sera jouée cette pièce n'est pas bien grande et les billets s'enlèvent rapidement.

EXCURSION

A ST-LEONARD

DIMANCHE le 24

HOCKEY
CERCLE DOLLARD -vs- ST-LEONARD
QUILLES

Prix: \$1.10 aller et retour.
Départ de St-Léonard à 6 hres
Départ d'Edmundston à 1 hre
Le train arrêtera à St Basile, Ste Anne et

LES COURSES

TRIBUNE LIBRE

Pour faire suite à votre article de la semaine dernière annonçant le programme officiel des courses de l'été prochain, je vous demanderais de bien vouloir nous expliquer comment les courses que nous avons pendant la belle saison, pourraient être une source de revenu considérable pour le marchand, puisqu'on nous oblige à fermer nos magasins.

Pour les hôteliers et restaurateurs, je conçois que l'organisation est toute «lucrative»; mais pour le marchand il n'en est rien.

Dans la perspective d'une course, on sollicite notre annonce sur le programme (moyennant contribution sans doute); chaque marchand s'ingénie à étaler aux yeux des visiteurs une liste de tout ce qui pourrait attirer leur attention. Mais pour être exact, il faudrait dire: «Nous avons de beaux magasins, remplis de belles marchandises que vous n'avez peut-être pas chez-vous, mais n'y entrez pas, nos portes sont closes».

Sans doute, il n'est pas donné à tous les marchands de la ville d'avoir un beau trotteur à exhiber, non plus d'avoir cet enthousiasme naturel qu'ont tous les amateurs de courses; pour le marchand qui n'a pas ce goût inné, il ne lui reste, pour tuer le temps qu'à s'emparer les poumons de la poussière soulevée par tout ce va et vient déclenché par nos amateurs.

Sommes-nous donc assez indépendants à Edmundston pour ne pas bénéficier de tout ce qui se passe? Laissez donc au pauvres marchands, qui payent tant de taxes, la liberté de présenter sa marchandise aux étrangers qui nous honorent de leur visite.

Et s'est ainsi que nous applaudirons à vos succès; c'est ainsi que nous prêterons de tout coeur et bien plus généreusement, notre concours aux amateurs.

Un Marchand.